



AMF 69

RHÔNE ET MÉTROPOLE DE LYON - ASSOCIATION
DES MAIRES ET PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



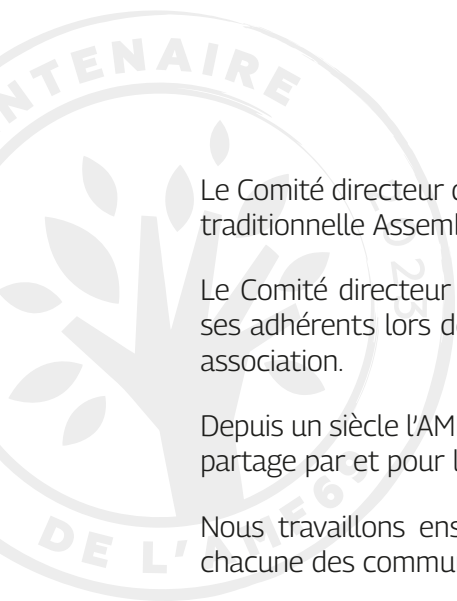
📅 1er décembre 2023
📍 Hôtel du département à Lyon



SOMMAIRE

Édito de la Présidente	2
Rapport d'activités	5
Rapport financier	14
Perspectives 2023-2024	16





Le Comité directeur de l'AMF69 est heureux de vous accueillir pour sa traditionnelle Assemblée générale statutaire.

Le Comité directeur a choisi l'Hôtel du Département à Lyon, lieu prestigieux, pour rassembler ses adhérents lors de son Assemblée générale et accueillir la célébration du centenaire de son association.

Depuis un siècle l'AMF69 c'est d'abord un lieu de rassemblement, de dialogue, de rencontre et de partage par et pour les élus.

Nous travaillons ensemble pour valoriser nos diversités au service de nos territoires et de chacune des communes du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Notre association assure au quotidien ses missions essentielles : développer l'information et la formation des élus locaux, apporter une expertise juridique adaptée et contribuer au dialogue avec les pouvoirs publics départementaux et nationaux.

L'accompagnement par l'AMF69 est précieux pour beaucoup de nos élus locaux, ainsi que le dialogue sincère avec les services de l'État pour répondre aux multiples questions engendrées localement par les différentes crises et le développement de nos politiques publiques.

La transition énergétique, la relance économique et sociale, les enjeux du développement des territoires ruraux, l'avenir de la décentralisation, l'évolution des finances locales et le statut de l'élu sont autant de sujets qui, au quotidien, mobilisent nos élus et sur lesquels nous allons ensemble poursuivre nos missions d'accompagnement et de partage.

Je remercie l'équipe administrative pour l'ensemble des missions menées cette année.

Claire PEIGNÉ
Présidente de l'AMF69
Maire de Morancé



Congrès 2022

Un évènement AMF69 avec le soutien de :



Groupama Alia



PRÉSENTATION DE L'AMF69

Ancrée au cœur de nos territoires, l'AMF69 est une association apolitique qui représente les élus des différentes collectivités du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.

L'AMF69 compte parmi les premières associations départementales d'élus en France.

Adhérer à l'AMF et à l'AMF69, c'est rejoindre une grande famille d'élus unis et solidaires au service du rayonnement de nos territoires.

L'AMF69 fonde son action autour de 5 piliers :

Représentation des élus

L'AMF69 siège dans plus de 140 commissions thématiques locales, régionales et nationales.

Véritable porte-parole des élus, elle est associée de manière constante aux débats et décisions relevant des compétences du bloc communal.

Elle est force de proposition et elle porte l'intérêt des collectivités locales.



Visite ministérielle

L'information et la formation des élus

L'AMF69 est un organisme de formation agréé par le Ministère de l'intérieur.



Séminaire à l'AMF à Paris

Cette année encore, l'AMF69 offre aux élus des collectivités adhérentes et à leurs équipes un programme de plus de 130 sessions de formation et d'information adaptées à leur demande et aux différentes compétences des collectivités : finances, aménagement du territoire, développement durable, relations collectivités/associations...

Elles sont déclinées sur l'ensemble du territoire du Rhône et de la Métropole de Lyon. Les visioconférences ont été développées avec nos partenaires ainsi que les points d'informations réguliers auprès des adhérents.

Les formations sont axées sur les compétences du bloc communal, le développement personnel pour permettre aux élus de mieux appréhender leur mandat.



Formation décentralisée au Lac des Sapins à Cublize

La communication



Pour tout renseignement ou toute demande, l'équipe de l'AMF69 se tient chaque jour à votre disposition, soit par téléphone ou courriel, soit directement dans nos bureaux.

Notre site Internet, qui recense les actualités juridiques des collectivités et des dossiers thématiques, est régulièrement mis à jour. L'association est présente sur Facebook : www.facebook.com/AMF69/

L'AMF69 publie également chaque année un agenda, un calendrier et un annuaire disponibles dès l'automne pour ses adhérents et partenaires.



Le partage et la convivialité

L'AMF69 organise régulièrement sur l'ensemble du territoire des rencontres entre élus : visites de sites, déjeuners de travail, débats...

Notre Congrès départemental annuel, qui réunit plus de 800 élus et 80 partenaires traditionnels des collectivités, est quant à lui devenu un rendez-vous incontournable des élus et des décideurs publics de nos territoires.



*Congrès 2022 avec le politologue
Pascal PERRINEAU à Brignais*

Le conseil juridique

L'assistance juridique dédiée aux élus est assurée par les services nationaux, le directeur de l'AMF69 et le cabinet Philippe Petit & Associés.

Afin d'apporter le meilleur service aux adhérents, depuis 2022, l'AMF69 mutualise l'assistance juridique avec l'Union des Maires de l'Oise (UMO).

Vous pouvez à tout moment saisir directement notre équipe pour toutes vos questions concernant le statut et les responsabilités de l'élu et, de manière plus générale, pour tout sujet concernant le droit des collectivités.

*Matinée Les collectivités locales
et la coopération internationale
Siège de la Métropole de Lyon*



Une action résolue

Du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023 (exercice comptable)

- Poursuite de la transmission régulière d'actualités via le point d'information régulier ;
- Représentation des communes, des intercommunalités et de la Métropole de Lyon auprès des services déconcentrés de l'État et des partenaires institutionnels du bloc communal ;
- Réorganisation interne pour mieux structurer la représentation des adhérents au sein des 140 commissions départementales, régionales et nationales.
- Implication importante sur les sujets d'actualités : crise de la sécheresse, protocole de construction en zone agricole, agenda rural, finances des collectivités, crise énergétique, incivilités et agressions dont les élus sont victimes...
- Communication régulière et travail commun avec l'AMF sur les sujets d'actualité : assurance des collectivités, statut de l'élu, démission des élus...
- Organisation de réunions avec les interlocuteurs de l'association : Préfecture, Direction départementale des finances publiques, SDMIS, ARS, Chambre régionale des comptes...
- Conseil juridique à la demande en partenariat avec l'Union des Maires de l'Oise (UMO)
- Développement d'actions sur la coopération internationale : matinée d'information suivie d'une visite des institutions européennes à Bruxelles ;
- Congrès et salon départemental annuel organisé en présence du politologue Pascal PERRINEAU ;
- Éditions de l'agenda, du calendrier et de l'annuaire des élus du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- Visite de l'Arc de Triomphe avec le ravivage de la flamme du soldat inconnu lors du congrès de l'AMF ;
- Organisation de l'Assemblée générale statutaire à l'Institut Lumière à Lyon ;
- Soirée des Trophées des Maires avec le Progrès à Mornant avec le politologue Jérôme FOURQUET ;
- Formation et information des élus : participation de 3 295 stagiaires aux 130 sessions en partenariat avec l'AMF de l'Ain (partenariat clos en mars 2023) ;
- Développement des sessions sur l'ensemble des territoires et en webinaire pour faciliter l'accès au plus grand nombre ;
- Accueil de stagiaires pour aider des jeunes à acquérir des compétences concrètes dans le cadre de leur cursus ;
- Centralisation des coordonnées des maires, présidents d'intercommunalité et de la Métropole de Lyon pour la Préfecture du Rhône, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil départemental du Rhône, la Métropole de Lyon et le SDMIS.
- 180 visites hebdomadaires sur notre site : www.amf69.fr ;
- 7 700 personnes touchées par mois par les publications de la page Facebook : www.facebook.com/AMF69

Statutairement l'AMF69 assiste, informe, aide, forme, unit et regroupe ses adhérents.



Matinée Les collectivités locales et la coopération internationale. Siège de la Métropole de Lyon



Salon AMF69 2022

Nos instances

Le Comité directeur

C'est le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'Intercommunalité (AMF69). Ses 80 membres, désignés au sein des communes, des intercommunalités, des grandes villes et de la Métropole de Lyon, élisent le Président et le Bureau et définissent les grandes orientations de l'association.

Le Bureau

28 membres composent le Bureau dont les missions sont de statuer sur la gestion de l'association, d'organiser les manifestations ou de prendre les décisions d'ordre administratif et financier.

Les commissions et groupes de travail

- **Commission Administration générale** : en charge auprès du Bureau de la préparation des projets de contenu de l'Assemblée générale, de celle du Congrès, des évolutions statutaires, de l'organisation administrative de l'association et des conventions de partenariat.
- **Commission Formation des élus** : en charge des formations et rencontres proposées par l'association.
- **Commission Communication et événements** : en charge du site Internet, des actualités de l'AMF, des relations avec les autres collectivités et de l'organisation des manifestations (congrès, trophées...)
- **Commission Représentations** : en charge de la désignation des représentants de l'AMF69 au sein des 140 instances locales, départementales, régionales et nationales.

L'équipe administrative

Le fonctionnement de l'AMF69 est assuré, au quotidien et aux cotés de la présidence et des instances, par Jean-Philippe JAL, Directeur, Brigitte FROMONT, responsable de l'administration générale, Dominique NUNEZ, responsable de la formation et de la communication, et Laurie CHAMBON, chargée des relations institutionnelles et de la communication auprès de la présidente et des élus.

Les membres du Bureau

Présidente : Claire PEIGNÉ

Trésorier : Paul VIDAL

Trésorière adjointe : Françoise GAUQUELIN

Vice-présidents :

Grégory DOUCET (1^{er} VP)

Hélène GEOFFROY

Renaud PFEFFER

Secrétaire général : Pierre-Jean ZANNETTACCI

Secrétaire général(e) adjoint(e) :

Sylvie MARTINEZ et Régis CHAMBE

Cédric VAN STYVENDAEL

Patrice VERCHÈRE

Max VINCENT

Membres du Bureau :

Angélique ENDERLIN

Philippe GARNIER

Nadine GEORGEL

Morgan GRIFFOND

Jean-Charles KOHLHAAS

Ghislain de LONGEVIALLE

Daniel MALOSSE

Jacky MENICHON

Marylène MILLET

Pierre OLIVER

Yolande PEYTAVIN

Frédéric PRONCHERY

Christian VIVIER-MERLE

Membres associés :

Gilbert-Luc DEVINAZ - Sénateur (Parlement)

Jérôme MOROGE - Conseiller régional (Région Auvergne-Rhône-Alpes)

Daniel VALÉRO - Conseiller départemental (Département du Rhône)

Sébastien MICHEL - Président de la Commission communication et événements

TROMBINOSCOPE DU



Claire PEIGNÉ

Présidente



Paul VIDAL

Trésorier



Pierre-Jean ZANNETTACCI

Secrétaire général



Grégory DOUCET

Premier vice-président



Françoise GAUQUELIN

Trésorière adjointe



Sylvie MARTINEZ

Secrétaire générale adjointe



Régis CHAMBE

Secrétaire général adjoint



Hélène GEOFFROY

Vice-Présidente



Renaud PFEFFER

Vice-Président - Président commission
« formation des élus »



Cédric VAN STYVENDAEL

Vice-Président



Patrice VERCHÈRE

Vice-Président



Max VINCENT

Vice-Président
Vérificateur des comptes



Angélique ENDERLIN

Membre du bureau



Philippe GARNIER

Membre du bureau



Nadine GEORGEL

Membre du bureau

BUREAU DE L'AMF69



Morgan GRIFFOND

Membre du bureau



Jean-Charles KOHLHAAS

Membre du bureau



Ghislain de LONGEVIALLE

Membre du bureau



Daniel MALOSSE

Membre du bureau



Jacky MENICHON

Membre du bureau



Marylène MILLET

Membre du bureau



Pierre OLIVER

Membre du bureau



Yolande PEYTAVIN

Membre du bureau



Frédéric PRONCHERY

Membre du bureau



Christian VIVIER-MERLE

Membre du bureau



Gilbert-Luc DEVINAZ

Membre associé du bureau - Parlement



Jérôme MOROGE

Membre associé du bureau - Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes



Daniel VALÉRO

Membre associé du bureau - Conseil départemental du Rhône



Sébastien MICHEL

Membre associé du bureau - Président de la commission « communication et évènements »

LES MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR

NOM	PRÉNOM	FONCTION
Pierre	BALLESIO	Maire de Saint-Symphorien-d'Ozon, Président de la Communauté de Communes Pays d'Ozon (CCPO)
Daniel	BASSET	Maire de Saint-Étienne-la-Varenne
Serge	BÉRARD	Maire de Brignais
Charles-Henri	BERNARD	Maire de Bully
Olivier	BERZANE	Maire du VIII ^e arrondissement de Lyon
Pascal	BLACHE	Maire du VI ^e arrondissement de Lyon
Yasmine	BOUAGGA	Maire du I ^{er} arrondissement de Lyon
Anne	BRAIBANT-THORAVALE	Maire du IX ^e arrondissement de Lyon
Jérémie	BRÉAUD	Maire de Bron
Corinne	CARDONA	Maire de Poleymieux-au-Mont-d'Or
Régis	CHAMBE	Maire de Saint-Martin-en-Haut, Président de la Communauté de Communes Monts du Lyonnais (CCML)
Claude	CLARON	Maire de Thurins
Philippe	COCHET	Maire de Caluire-et-Cuire
Didier	CRETENET	Maire de Saint-Genis-les-Ollières
Gilbert-Luc	DEVINAZ	Conseiller métropolitain, Sénateur du Rhône
Hervé	DIGAS	Maire de Saint-Marcel-l'Éclairé
Sylvie	DONATI	Vice-Présidente de la Métropole de Lyon
Grégory	DOUCET	Maire de Lyon
Hélène	DROMAIN	Vice-Présidente de la Métropole de Lyon
Véronique	DUBOIS-BERTRAND	Maire du III ^e arrondissement de Lyon
Fanny	DUBOT	Maire du VII ^e arrondissement de Lyon
Thomas	DUPERRIER	Maire de Frontenas
Gilles	DUTHEL	Maire de Saint-Étienne-des-Oullières
Angélique	ENDERLIN	Maire de Cailloux-sur-Fontaines
Rose-France	FOURNILLON	Maire de Dardilly
Christine	GALILEI	Maire de Saint-Just-d'Avray
Philippe	GARNIER	Maire de Meys
Gilles	GASCON	Maire de Saint-Priest
Françoise	GAUQUELIN	Maire de Millery Présidente de la Communauté de Communes Vallée du Garon (CCVG)
Hélène	GEOFFROY	Maire de Vaulx-en-Velin
Nadine	GEORGEL	Maire du V ^e arrondissement de Lyon
Yves	GOUGNE	Maire de Beauvallon
Morgan	GRIFFOND	Maire de Saint-Pierre-la-Palud
Marc	GRIVEL	Conseiller métropolitain
Marie-Charles	JEANNE	Maire de Montromant
Sylvie	JOVILLARD	Maire de Légny
Zemorda	KHELIFI	Vice-Présidente de la Métropole de Lyon
Jean-Charles	KOHLHAAS	Vice-Président de la Métropole de Lyon
Annick	LAFAY	Maire des Sauvages
Thierry	LAMURE	Maire de Villié-Morgon
Murielle	Murielle	Maire de Feyzin

NOM	PRÉNOM	FONCTION
Ghislain	LONGEVIALLE (de)	Maire de Gleizé
Michaël	MAIRE	Conseiller métropolitain
Daniel	MALOSSE	Adjoint au Maire de Vaugneray Président de la Communauté de Communes Vallons du Lyonnais (CCVL)
Philippe	MARION	Maire de Condrieu
Sylvie	MARTINEZ	Maire de Saint-Clément-sous-Valsonne
Jacky	MÉNICHON	Maire de Lancié Président de la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB)
Sébastien	MICHEL	Maire d'Écully
Marylène	MILLET	Maire de Saint-Genis-Laval
Jérôme	MOROGE	Maire de Pierre-Bénite
Pierre	OLIVER	Maire du II ^e arrondissement de Lyon
Stéphane	PARIZOT	Maire de Salles-Arbussonnas-en-Beaujolais
Claire	PEIGNÉ	Maire de Morancé
Josée	PERRUSSEL-BATISSE	Adjointe au Maire de Tarare
Yolande	PEYTAVIN	Première adjointe au Maire de Vénissieux
Renaud	PFEFFER	Maire de Mornant Président de la Communauté de Communes Pays Mornantais (COPAMO)
Michèle	PICARD	Maire de Vénissieux
Clotilde	POUZERGUE	Maire d'Oullins
Frédéric	PRONCHERY	Maire de Belleville-en-Beaujolais
Christophe	QUINIOU	Maire de Meyzieu
Catherine	RABOURDIN	Maire de Lacenas
Thomas	RAVIER	Maire de Villefranche-sur-Saône
Michel	ROMANET-CHANCRIN	Maire d'Arnas
Véronique	SARSELLI	Maire de Sainte-Foy-lès-Lyon
Sylvain	SOTTON	Maire de Beaujeu
Gilbert	SUCHET	Maire de Montanay
Marie-Pierre	TEYSSIER	Maire de Civrieux-d'Azergues
Jérémy	THIEN	Maire de Jullié
Alain	THIVILLIER	Maire de Dommartin
Daniel	VALÉRO	Maire de Genas
Cédric	VAN STYVENDAEL	Maire de Villeurbanne
Nicolas	VARIGNY	Adjoint au Maire de Chaponnay
Pierre	VARLIETTE	Maire de Saint-Laurent-de-Chamousset
Patrice	VERCHÈRE	Maire de Cours Président de la Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien (COR)
Paul	VIDAL	Maire de Toussieu Président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (CCEL)
Alexandre	VINCENDET	Maire de Rillieux-la-Pape
Max	VINCENT	Maire de Limonest
Christian	VIVIER-MERLE	Maire de Theizé en Beaujolais
Pierre-Jean	ZANNETTACCI	Maire de L'Arbresle Président de la Communauté de Communes Pays de L'Arbresle
Rémi	ZINCK	Maire du IV ^e arrondissement de Lyon

Mise à jour : 06/09/2023

PRÉSENTATION DE L'AMF

Association des maires de France et des Présidents d'Intercommunalité

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'AMF est aux côtés des maires et des présidents d'intercommunalité, dans le respect des valeurs et des principes qui ont prévalu depuis sa création : défense des libertés locales, appui concret et permanent aux élus dans la gestion au quotidien, partenariat loyal mais exigeant avec l'État pour toujours mieux préserver les intérêts des communes et de leur intercommunalité.

Plus de 34 000 maires et présidents d'intercommunalité en sont aujourd'hui adhérents.

Deux missions essentielles au service des adhérents

Une force de proposition et de représentation auprès des élus

L'AMF intervient comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics partout où se joue l'avenir des communes et de leur intercommunalité.

Une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision

Les services de l'AMF exercent un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Ils effectuent un travail d'expertise permettant de délivrer des conseils personnalisés aux maires et aux présidents d'intercommunalité.

Structure et fonctionnement

Les instances décisionnelles

• Le Président

Élu pour trois ans par l'Assemblée générale, il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et auprès des pouvoirs publics.

• Le Premier Vice-Président délégué

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est associé aux missions de représentation du Président de l'AMF auprès des pouvoirs publics. Il prépare, au nom du Bureau, les résolutions soumises à l'Assemblée générale. Il est chargé du suivi de l'intercommunalité et associé aux communications de l'AMF.

• Le Secrétaire général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il est chargé de l'organisation des travaux de l'association. Il prépare, au nom du Bureau, le rapport d'activité soumis à l'Assemblée générale.

• Le Trésorier général

Désigné au sein du Bureau pour trois ans, il assure le recouvrement des cotisations et des ressources de l'Association et acquitte les dépenses ordonnancées par le Président. Chaque année, à l'Assemblée générale, il rend compte de sa gestion.

• Le Bureau

L'Association est administrée par un Bureau représentatif de toutes les sensibilités politiques. Il est composé de trente-six membres, élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

• Le Comité directeur

Le Bureau est assisté des avis du Comité directeur, élu par l'Assemblée générale. Les présidents d'association départementale en sont membres de droit.

• L'Assemblée générale

L'Assemblée générale pourvoit au renouvellement des instances de l'association, tous les trois ans. Elle entend les rapports sur la situation financière et morale de l'association. Elle approuve les comptes du dernier exercice clos et fixe le taux des cotisations pour l'année suivante.

Les commissions permanentes et groupes de travail

Pilotés par deux coprésidents, ils proposent des analyses des projets de textes et conduisent des réflexions permettant d'arrêter les positions soumises par le Bureau.

Un réseau au service des maires : les 102 associations départementales

102 associations départementales de maires sont présentes sur le territoire français. Des liens institutionnels et fonctionnels forts, concrétisés par une charte, existent et font de cet ensemble d'associations un réseau sur lequel l'AMF s'appuie pour recenser les préoccupations et relayer les revendications des élus, mais aussi pour diffuser ses informations et rendre des services diversifiés aux adhérents.

AMF
41 quai d'Orsay
75343 Paris cedex 07
Tél. : 01 44 18 14 14
www.amf.asso.fr
✉ l_@amf



RAPPORT FINANCIER

Le compte de résultat issu du dossier du comptable.

L'exercice comptable s'ouvre au 1er août 2022 et se clôture au 31 juillet 2023 sous le contrôle du cabinet VAUTHERIN (AGECOV) depuis de nombreuses années.

Éléments marquants de l'exercice :

- Appel à cotisation unique AMF69/AMF par l'AMF69 ;
- Maintien de l'abattement de 40 % pour la part départementale de la cotisation depuis 2019 ;
- Solde du partenariat avec l'AMF de l'Ain ainsi que du recouvrement des formations financées par le DIF-élus en 2020 et 2021 ;
- Pérennité et développement des partenariats - GROUPAMA, ALILA, SFR, BAYER, ENEDIS, EDF, UGAP, FONPEL et Caisse d'Épargne ;
- Organisation du Salon annuel lors du Congrès en interne dont la commercialisation des stands.

Détail de l' Actif

	01/08/2022 31/07/2023	12 mois	01/08/2021 31/07/2022	12 mois	Variations	%
TOTAL II - Actif Immobilisé NET			746	0,17	(746)	-100,00
Concessions brevets et droits similaires			746	0,17	(746)	-100,00
20510000 LOGICIELS	6 000	1,65	6 000	1,34		
28051000 AMORT. LOGICIELS	(6 000)	-1,65	(5 254)	-1,17	(746)	-14,20
TOTAL III - Actif Circulant NET	363 242	100,00	447 102	99,83	(83 860)	-18,76
Autres créances	28 500	7,85	22 662	5,06	5 838	25,76
46870000 PRODUITS A RECEVOIR	28 500	7,85	22 662	5,06	5 838	25,76
Disponibilités	334 742	92,15	424 439	94,77	(89 697)	-21,13
51220000 CAISSE D'EPARGNE	145 000	39,92			145 000	
51230000 CREDIT MUTUEL	90 155	24,82	386 182	86,23	(296 027)	-76,65
51710000 CAISSE D'EPARGNE LIVRET A	76 500	21,06	15 171	3,39	61 329	404,27
51720000 CREDIT MUTUEL LIVRET ORANGE	23 087	6,36	23 087	5,16		
TOTAL DU BILAN ACTIF	363 242	100,00	447 848	100,00	(84 606)	-18,89

Détail du compte de résultat

	01/08/2022 31/07/2023	12 mois	01/08/2021 31/07/2022	12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation	485 383	100,00	678 554	100,00	(193 171)	-28,47
Prestations de services	289 608	59,67	464 863	68,51	(175 255)	-37,70
70430000 VENTES ANNUAIRE/AGENDA	35 569	7,33	26 472	3,90	9 097	34,36
70610000 PARTICIPATION FORMATIONS	128 808	26,54	352 857	52,00	(224 048)	-63,50
70840000 PRODUITS ANNEXES	72 193	14,87	73 534	10,84	(1 341)	-1,82
70880000 PARTICIPATIONS CONGRES	53 038	10,93	12 000	1,77	41 038	341,98
Cotisations	160 775	33,12	160 566	23,66	209	0,13
75600000 COTISATIONS MAIRIES	160 775	33,12	160 566	23,66	209	0,13
Reprises sur amts, dép, prov et transferts de charges	35 000	7,21	53 125	7,83	(18 125)	-34,12
78150000 REPRISE PROVISION PR CHARGES	35 000	7,21	50 000	7,37	(15 000)	-30,00
79100000 TRANSFERT DE CHARGES			3 125	0,46	(3 125)	-100,00

Détail du compte de résultat

Total des charges d'exploitation	480 019	98,89	675 352	99,53	(195 333)	-28,92
Autres achats et charges externes	138 738	28,58	411 222	60,60	(272 484)	-66,26
60410000 FRAIS POUR FORMATIONS	12 908	2,66	308 128	45,41	(295 219)	-95,81
60420000 FRAIS POUR CONGRES	15 725	3,24	16 441	2,42	(716)	-4,35
60430000 FRAIS ANNUAIRE/AGENDA	24 908	5,13	26 800	3,95	(1 892)	-7,06
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 537	0,52	4 926	0,73	(2 388)	-48,49
61320000 LOCATION LOCAUX	600	0,12			600	
61561000 MAINTENANCE INFORMATIQUE	4 048	0,83	2 166	0,32	1 882	86,88
61610000 ASSURANCE	2 976	0,61	2 846	0,42	131	4,60
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	4 018	0,83	3 032	0,45	986	32,52
62260000 HONORAIRES	10 686	2,20	17 364	2,56	(6 678)	-38,46
62340000 CADEAUX	283	0,06	370	0,05	(86)	-23,36
62370000 FRAIS DE COMMUNICATION	2 912	0,60	3 144	0,46	(232)	-7,39
62560000 MISSIONS	16 362	3,37	15 734	2,32	628	3,99
62570000 FRAIS DE RECEPTION	24 020	4,95	4 953	0,73	19 067	384,99
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	12 123	2,50	2 790	0,41	9 333	334,46
62620000 TELEPHONE	783	0,16	719	0,11	64	8,92
62630000 INTERNET	3 147	0,65	1 413	0,21	1 734	122,70
62710000 SERVICES BANCAIRES	343	0,07	367	0,05	(24)	-6,61
62810000 COTISATIONS	357	0,07	30		327	N/S
Impôts, taxes, versements assimilés	3 664	0,75	3 119	0,46	545	17,49
63330000 FORMATION CONTINUE	3 664	0,75	3 119	0,46	545	17,49
Rémunération du personnel	130 687	26,92	123 550	18,21	7 137	5,78
64110000 SALAIRES ET APPOINTEMENTS	89 135	18,36	86 217	12,71	2 919	3,39
64112000 SALAIRES POUR FORMATIONS	34 000	7,00	34 000	5,01		
64120000 CONGES PAYES	1 068	0,22	(2 723)	-0,40	3 791	139,22
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES	6 483	1,34	6 056	0,89	428	7,06
Charges sociales	96 185	19,82	100 962	14,88	(4 777)	-4,73
64510000 URSSAF + POLE EMPLOI	70 058	14,43	65 065	9,59	4 993	7,67
64530000 APICIL	24 696	5,09	34 628	5,10	(9 932)	-28,68
64550000 HENNER MUTUELLE	1 100	0,23	956	0,14	144	15,03
64710000 MEDECINE TRAVAIL	331	0,07	313	0,05	18	5,75
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	746	0,15	1 500	0,22	(754)	-50,28
68112000 DOTATION AMORTISSEMENTS	746	0,15	1 500	0,22	(754)	-50,28
Dotations aux provisions	110 000	22,66	35 000	5,16	75 000	214,29
68150000 DOT. PROVISION POUR CHARGES	110 000	22,66	35 000	5,16	75 000	214,29
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	5 364	1,11	3 201	0,47	2 162	67,54

Détail du compte de résultat

	01/08/2022 31/07/2023	12 mois	01/08/2021 31/07/2022	12 mois	Variations	%
RESULTAT FINANCIER	209	0,04	23		186	804,55
Intérêts et produits financiers	209	0,04	23		186	804,55
76410000 PRODUITS FINANCIERS BANCAIRES	209	0,04	23		186	804,55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	5 572	1,15	3 224	0,48	2 348	72,81
Résultat exceptionnel						
TOTAL DES PRODUITS	485 592	100,04	678 577	100,00	(192 985)	-28,44
TOTAL DES CHARGES	480 019	98,89	675 352	99,53	(195 333)	-28,92
Excédent ou déficit de l'exercice	5 572	1,15	3 224	0,48	2 348	72,81
Contributions volontaires en nature						
Charges des contributions volontaires en nature						

LES PERSPECTIVES 2023-2024

Maintien des activités récurrentes :

- Communication régulière aux adhérents ;
- Désignation au sein des instances représentatives ;
- Poursuite des sessions de formation et d'information des élus au sein des territoires et en webinaire ;
- Développement de l'assistance juridique ;
- Poursuite des manifestations pour regrouper les adhérents ;
- Actions avec les partenaires (sessions d'information, visites de sites, webinaires...);
- Édition de l'agenda, du calendrier et de l'annuaire des élus ;
- Poursuite des rencontres annuelles avec les adhérents pour échanger sur les dossiers en cours et leurs attentes.
- Organisation du Congrès annuel, des Trophées des Maires et de l'Assemblée générale.

Pour l'exercice du 1er aout 2023 au 31 juillet 2024 :

- Organisation du centenaire de l'AMF69 le 1er décembre 2023 à l'Hôtel du Département à Lyon ;
- Relance des commissions et groupes de travail de l'AMF69 en lien avec l'AMF et les services de l'État ;
- Organisation en interne du Congrès annuel le 18 mars 2024 à Caluire-et-Cuire ;
- Révision statutaire pour adapter les statuts à l'organisation territoriale et aux nouvelles missions de l'association ;
- Réunir les présidents et directeurs d'associations départementales d'Auvergne-Rhône-Alpes pour envisager des mutualisations entre associations locales.

Pour le budget prévisionnel 2023-2024 :

- Cotisation 2024 :
 - Maintien de la cotisation départementale stable depuis 2019 incluant l'abattement de 40 % si le paiement est effectué avant le 1er mai ;
 - Stabilité de la cotisation « formation et information des élus » ;
 - Stabilité de la cotisation nationale ;
- Gestion rigoureuse tout en développant un haut niveau de services pour les adhérents dont l'assistance juridique ;
- Stabiliser la trésorerie à 12 mois de dépenses récurrentes ;
- Financer des activités supplémentaires par des recettes correspondantes (hors adhésions) à l'image de la reprise en interne de l'organisation du Salon lors du Congrès annuel.
- Financement par l'Université des Maires 2026 pour former les nouveaux élus sans augmenter la cotisation « formation et information » ;

